REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

LIBRARY
JUL 10 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

TOME II.

A BRUXELLES.

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE DE A. VAN DALE,

RUE DES CARRIÈRES, N° 30.

1846.

RECHERCHES

sur les comtes de Looz et sur leurs monnaies.

I. — HISTORIQUE.

Le comté de Looz, situé entre le Brabant et la principauté de Liége, comprenait une partie de la Hesbaye et de la Campine; il s'étendait des environs de St.-Trond jusqu'au comté de Horn, et des confins de la Campine brabançonne, jusqu'à la Meuse. Il renfermait les villes de Hasselt, Maeseyk et Looz qui en était la capitale. Bilsen, Brée, Curange (en flamand *Curingen)*, Herck, Peer et d'autres bourgs en faisaient partie. Le comté était défendu par les châteaux de Colmont, Looz et Stockheim. Beaucoup de seigneuries étaient attachées au comté de Looz par les liens de la féodalité et reconnaissaient les comtes pour suzerains, entre autres, les comtes de Horn, les sires de Pitersheim, Diepenbeek, Heers, Duras, Reckheim, Stein, Born, Vogelsank et Zolder.

Les armoiries du comté de Looz étaient d'or à 5 bandes de gueules.

Mantélius, historien du comté de Looz, fait remonter l'origine des comtes à l'époque de Charlemagne. D'après cet auteur, le grand empereur d'Occident investit du comté de Looz, en 801, Ogier-le-Danois, un de ses compagnons d'armes dans les interminables guerres qu'il eut à soutenir. Selon le même historien, Odulphe succéda à Ogier, en 850, ensuite Bérenger fut comte de Looz, et Angilram termina la première série des souverains lozains.

Comme Angilram était mort sans laisser d'héritier mâle, Ro-

dolphe ou Radulphe de Hainaut fut investi, en 944, du comté de Looz. On a prétendu qu'il avait épousé la fille d'Angilram et que cette union fut la source de sa fortune.

ARNOULD I.

Arnould I, fils de Rodolphe, est le premier comte de Looz dont l'existence appartienne à l'histoire proprement dite. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il fut marié plusieurs fois et qu'il consacra sa vie entière à réparer les ravages des Normands et à faire refleurir son comté dont il restaura la plupart des villes. Il mourut sans hoirs et appela son neveu Arnould à lui succéder.

ARNOULD II.

Arnould recueillit la succession de son oncle et épousa Lutgarde de Gand, il eut une guerre à soutenir contre Baudouin IV, comte de Flandre, qui formait des prétentions sur le comté de Looz. Arnould se voyant sans héritiers directs legua son comté à l'église de Liége et mourut en 1014.

ARNOULD III.

1014 — 1021.

Balderic, évêque de Liége, frère d'Arnould II, accepta le legs fait à son église et inféoda le comté de Looz à son jeune frère Arnould, pour le tenir en fief de l'église de Liége, à charge de reversion à

cette église en cas d'extinction de ligne masculine. La donation du comté de Looz aux évêques de Liége mécontenta les princes voisins. Thierry d'Alsace, comte de Flandre, réclama le comté de Looz à main armée, et Lambert, comte de Louvain, en fit de même de son côté. Ce dernier enleva la comtesse Lutgarde, veuve d'Arnould II, et la fit enfermer dans le château de Louvain, où il tenta de lui faire signer une donation en sa faveur. Balderic parvint à arranger ces différends en traitant avec les deux prétendants, et pour obtenir la liberté de Lutgarde, il consentit à vendre à Lambert de Louvain, pour 12,000 marcs, le comté de Brugeron que ce dernier convoitait depuis longtemps. Après ces arrangements, Arnould III posséda paisiblement le comté jusqu'à son décès, qui eut lieu en 1021; il fut enterré, près de son frère Balderic, dans l'église de S^t^. Jacques, à Liége.

OTHON.

1021 — 10..

Arnould étant mort sans postérité, son frère Othon (nommé Gislebert par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates)* lui succéda dans le comté de Looz. Il épousa Lutgarde de Namur. On ignore l'époque de sa mort, mais on pense qu'il vivait encore en 1060.

EMMON.

10.. — 10..

Emmon, frère d'Arnould III, recueillit sa succession; il épousa en premières nôces Ermangarde de Horn, et ensuite Mathilde de Juliers. Les chroniqueurs ne relatent rien des actions d'Emmon,

ils se contentent de dire qu'en 1067, il fonda un hôpital à Looz. Il laissa une nombreuse postérité.

ARNOULD IV.

10.. — 1107.

Arnould, fils aîné d'Emmon, fut son successeur au comté de Looz. Il épousa Alix de Diest. Ce prince déplorant les maux que les querelles entre la noblesse et les vengeances qui en étaient la suite occasionnaient au pays, aida de tout son pouvoir l'évêque de Liége, Henri de Verdun, à établir le tribunal de paix, en 1082, et parvint ainsi à faire cesser, en partie, les brigandages qui affligeaient son comté. Sa réputation d'équité le fit nommer, en 1094, protecteur de l'abbaye de S^t^.-Trond par l'empereur Henri IV. Cette abbaye était, à cette époque, en proie à de violents désordres, par suite de l'ambition de son abbé. Arnould dut la faire occuper par ses troupes, ce qui le brouilla avec Henri I, comte de Limbourg, qui possédait l'avouerie de S^t^.-Trond; mais la protection de l'empereur mit Arnould à couvert contre les entreprises du comte de Limbourg. Arnould IV mourut en 1107.

ARNOULD V.

1107 — 1146.

Arnould succéda à son père, il épousa Agnès de Bavière qui lui donna de nombreux enfants. Arnould par déférence pour le s^t^. siége embrassa la cause de Frédéric de Namur, élu évêque de Liége, et à qui Alexandre de Juliers, élu par une autre partie du chapitre de s^t^. Lambert, disputait le siége épiscopal. Il protégea

aussi Radulphe, abbé de St.-Trond, contre le ressentiment du comte de Duras et du comte de Louvain. Arnould s'étant inutilement porté comme médiateur entre eux, donna asyle dans ses états à l'abbé fugitif, en 1121. Il prit part, en 1129, à la guerre qui éclata entre Alexandre, évêque de Liége, et Godefroid, comte de Louvain. Arnould réunit ses troupes à l'armée liégeoise campée à Wilderen, près de Duras, et contribua par son courage et son sang froid au triomphe remporté sur les Brabançons.

Arnould confirma, en 1131, tous les priviléges que ses ancêtres avaient accordés à l'abbaye de Munsterbilsen, et fonda, en 1135, sur les confins de son comté et du Brabant, l'abbaye d'Averbode, pour des religieux de l'ordre des Prémontrés. Il mourut en 1146.

LOUIS Ier.

1146 — 1171.

Louis, fils aîné d'Arnould V, succéda à son père. Il épousa Agnès de Reyneck. En 1148, il eut une guerre à soutenir contre les comtes de Namur et de Dasbourg, qui causa beaucoup de dégâts dans nos contrées. En 1152, il se ligua avec le comte de Montaigu qui avait à se plaindre de l'abbé de Stavelot, et leurs troupes réunies ravagèrent les propriétés de l'abbaye.

En 1170, il eut de grands différends avec Gilles, comte de Duras, parce qu'il avait fait fortifier le village de Brustheim d'où il harcelait les habitants de St.-Trond dont le comte de Duras était l'avoué.

En 1171, Louis s'attira de nouveaux adversaires en refusant de céder la ville de Bilsen et la moitié du district de Colmont qu'il avait donnés en dot à Gertrude de Looz, lorsqu'elle épousa Albert, comte de Moha et de Dalembrouk. Les fils de Gertrude attaquèrent

alors le comte de Looz et ravagèrent ses possessions. Wibalde, abbé de Stavelot, parvint après de longs efforts à le reconcilier avec ses ennemis.

Louis qui alliait une austère dévotion à l'humeur guerrière prit plusieurs fois les armes sur les instigations du st. siége. C'est par déférence pour le pape, qu'il secourut l'évêque d'Utrecht, Herman de Horn, contre ses sujets rebelles, et qu'il alla, en Palestine, combattre parmi les croisés. Le comte Louis mourut le 10 août 1171, et fut enterré à Looz.

GÉRARD Ier.

1171 — 1191.

Gérard, fils aîné de Louis Ier, hérita du comté de Looz : il avait épousé Marie de Gueldre. Il commença son règne par cimenter la paix conclue avec le comte de Duras, en lui donnant sa sœur Alix en mariage. Comme dans les guerres précédentes il avait vu les ennemis pousser leurs excursions jusqu'à Looz, il résolut de faire fortifier le village de Curange, près de Hasselt, et y transféra ses archives et la cour de ses féaux, en 1171. C'est cette cour qu'on appela dans la suite la *salle de Curange*.

Le comte Gérard, en revenant d'une expédition contre Albert de Moha, fut attaqué d'une fièvre maligne qui, en peu de jours, le conduisit aux portes du tombeau. Gérard fit vœu, s'il en revenait, d'aller en Palestine faire la guerre aux ennemis de la Croix. Après sa guérison, afin d'acquitter son vœu, il partit, en 1173, avec le comte de Duras, et laissa le gouvernement de son comté et la garde de sa femme à son frère Hugues. Celui-ci se montra peu digne de la confiance de Gérard; car après son départ, il séduisit sa femme et tenta

de lui enlever ses états. Pour se maintenir dans son usurpation, il fit fortifier le village de Brustheim, où il se retira avec ses adhérents et Marie de Gueldre qu'il avait forcée de l'épouser. Gérard à son retour de la croisade eut beaucoup de peines à récupérer son comté; heureusement la mort de Hugues vint le débarasser d'un déloyal ennemi, mais il en eut bientôt un plus rédoutable sur les bras.

L'abbé de St.-Trond se plaignit à Gérard au sujet des fortifications établies à Brustheim. Gérard voyant l'abbé privé de l'assistance du comte de Duras qui était revenu d'Orient couvert de lèpre, et désirant conserver ces fortifications qui couvraient les abords de sa capitale, n'eut aucun égard aux plaintes de l'abbé. Celui-ci s'adressa alors à Radulphe ou Raoul de Zeringen, évêque de Liége, afin qu'il interposat ses bons offices ou son autorité pour ramener Gérard à des sentiments plus pacifiques. N'ayant rien pu obtenir du comte de Looz par les négociations, Raoul résolut de recourir aux armes, et réunit, en 1178, son armée, pour mettre Gérard à la raison. Le comte de Looz voulant prévenir son ennemi, se jeta, le 1er août, sur la ville de Tongres, et s'en empara; il livra la ville au pillage et brûla le palais épiscopal et une partie de l'église collégiale qui y touchait. L'évêque de Liége, outré de cette action, vint assiéger le château de Colmont où Gérard s'était renfermé. Gérard parvint à en sortir à la faveur de la nuit et retourna à Tongres qu'il livra aux flammes. Raoul continua le siége de Colmont qu'il emporta et alla ensuite ravager le comté où ses soldats se gorgèrent de butin. Brustheim, Looz et Bilsen furent pris, et tout le reste du pays impitoyablement dévasté. Les comtes de Namur et de Hainaut interposèrent enfin leur médiation et ils engagèrent l'évêque à mettre un terme à ces calamités. Raoul, par leurs bons offices, accorda la paix au comte de Looz à condition qu'il renoncerait à fortifier Brustheim, et en expiation de l'incendie de la collé-

giale de Tongres, Gérard fonda, en 1182, l'abbaye de Herkenrode, près de Hasselt.

En 1189, Conon et Pierre, comtes de Duras, se voyant sans enfants, vendirent la seigneurie de Duras ainsi que les avoueries de St.-Trond et de Dinant au comte de Looz. Gérard revendit le château de Duras et les deux avoueries au comte de Louvain, pour 700 marcs d'argent. Ces ventes amenèrent de graves différends entre les comtes de Louvain et de Looz, car Henri de Louvain mit garnison au château de Duras et commença à ravager le comté de Looz. En 1190, on fit une transaction par laquelle le comte de Looz racheta le château de Duras et les avoueries, pour 800 marcs. Mais cet accord ne fut pas de longue durée; Henri de Louvain s'empara de nouveau du château de Duras et fit valoir de nouvelles prétentions sur l'avouerie de St.-Trond. La médiation de Henri de Limbourg arrêta les hostilités, et il fut convenu entre les parties belligérantes que le comte de Looz tiendrait le comté de Duras en fief de Henri de Louvain, mais que ce dernier conserverait le château de Duras jusqu'à ce que l'affaire de l'avouerie de St.-Trond fut terminée.

Après cet arrangement qui pacifiait le pays, Gérard se croisa de nouveau et alla rejoindre l'armée chrétienne devant St. Jean d'Acre ou Ptolémaïs. Il mourut pendant le siége de cette ville, le 4 novembre 1191, et son corps, ramené en Europe, fut enterré à l'abbaye de Herkenrode.

LOUIS II.

1191 — 1218.

Son fils Louis hérita de ses seigneuries : dès son avénement il se fit inféoder le château de Duras qui était devenu la propriété de l'église de Liége, il obtint aussi en fief de Hugues de Pierrepont les châteaux de Hannut et de Montaigu. Le duc de Brabant irrité de ce

que Louis eut pris en fief de l'église de Liége le château de Duras que peu auparavant il avait relevé de lui, déclara la guerre au comte de Looz et envahit ses possesions. L'évêque de Liége vint au secours de son vassal, et parvint à ménager une trêve entre lui et le duc de Brabant. En 1203, Louis épousa Ode ou Ada, fille et héritière de Thierry VII, comte de Hollande, contre le gré d'une partie de la noblesse hollandaise. Lorsque Louis vint pour se mettre en possession de l'héritage de sa femme, ces mécontents se révoltèrent contre son autorité et appelèrent Guillaume, comte de Frise, frère de Thierry VII, pour recueillir son héritage. Les hostilités éclatèrent bientôt entre les deux compétiteurs; et la comtesse Ada qui s'était retirée à Leyde, y fut enlevée par les partisans de Guillaume qui l'envoya captive en Angleterre. Malgré l'enlèvement de sa femme, Louis continua la guerre avec succès et se rendit maître d'une grande partie de la Hollande; mais la lâcheté du duc de Limbourg, qui commandait un des corps de son armée, vint arrêter ses succès. La retraite du duc de Limbourg, qui recula sans combattre devant les troupes de Guillaume, découragea les partisans de Louis et fit débander son armée. En 1205, le comte de Looz recommença la guerre et eut de si grands succès qu'il obtint, par le traité de 1206, une grande partie des possessions en litige; mais ce traité ne fut pas exécuté, et Louis découragé quitta la Hollande pour ne plus y revenir. En 1207, Adélaïde, mère d'Ada, obtint du roi d'Angleterre la liberté de sa fille, qui alla rejoindre son mari.

A son retour de la Hollande, Louis se trouva engagé dans une nouvelle guerre. L'évêque de Liége jaloux de la donation qu'avait faite, en 1204, l'empereur Philippe à Henri de Brabant de la partie qui appartenait encore à l'empire dans la ville de Maestricht, fit comprendre à Louis combien le voisinage du duc de Brabant serait dangereux pour le comté de Looz, et l'engagea à se liguer avec lui pour empêcher le duc de se mettre en possession de Maestricht.

L'évêque et le comte joignirent leurs forces, vinrent détruire les fortifications que le duc avait fait construire à Maestricht, et rompirent le pont sur la Meuse. Le duc, pour se venger de cette injuste agression, déclara la guerre aux confédérés et se mit à ravager leurs territoires. Louis qui craignait que la vengeance du duc de Brabant ne tombat principalement sur lui, se reconcilia avec Henri et renonça à tous les droits qu'il pouvait faire valoir sur les villages qui dépendaient de Maestricht.

En 1212, le comte de Looz fut engagé dans une nouvelle guerre. Le comte de Moha venait de faire donation de son comté à l'église de Liége. Henri, duc de Brabant, forma aussitôt des prétentions sur le comté de Moha, à cause d'une somme d'argent qu'il avait prêtée au dernier comte; il voulut placer garnison dans le château de Moha, et percevoir les revenus de cette seigneurie jusqu'au paiement de sa prétention, mais l'évêque refusa d'y consentir. Le duc de Brabant ne tarda pas à tirer vengeance de ce refus, il marcha contre l'évêque, s'empara de Liége qu'il saccagea, et ravagea tout le pays; il se jeta ensuite sur la Hesbaye, brûla les villes de Tongres et de Looz et retourna en Brabant, ne laissant que des ruines et des cendres pour trace de son passage. L'armée liégeoise à laquelle le comte de Looz avait joint ses troupes atteignit le duc de Brabant dans la plaine de Steppes, près de Montenaken. Une bataille sanglante ne tarda pas à s'engager; et l'armée liégeoise, grâce à la bravoure du comte de Looz, qui la rallia au moment où elle était sur le point de céder aux efforts des Brabançons, remporta une victoire complète, ce qui força le duc de Brabant à traiter avec l'évêque et à renoncer à toutes ses prétentions sur Moha.

La paix ayant été conclue, en 1214, Louis résolut de se rendre en Terre-Sainte et prit la croix, en 1215; mais la mort l'empêcha d'accomplir ses projets, il succomba empoisonné ainsi que plusieurs seigneurs de sa cour, le 29 juillet 1218, sans laisser de postérité.

Sa veuve Ada ne lui survécut que de quelques mois et fut enterrée, auprès de lui, dans l'abbaye de Herkenrode.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* donnent pour successeur à Louis II, en 1218, son frère Henri, et font mourir ce comte de Looz la même année. Comme aucun autre auteur ne parle de ce Henri, je pense qu'on peut le regarder comme apocryphe.

ARNOULD VI.

1218 — 1223.

Arnould, sire de Zolder ou Zulder *(Zulrens)* succéda à son frère Louis II; il épousa Alix de Brabant. Son règne fut aussi calme que celui de Louis avait été agité. L'histoire n'a trouvé à enregistrer de lui que des fondations pieuses. L'abbaye de Herkenrode participa surtout à ses largesses.

En 1221, il donna conjointement avec Mathilde d'Aar, abbesse de Munsterbilsen, la chapelle qu'il avait fait bâtir, en 1216, au lieu appelé *Vieux-Joncs (Aldenbiessen)* à l'Ordre Teutonique, et y établit une commanderie. Cette donation fut confirmée la même année par Hugues de Pierrepont, évêque de Liége. Arnould VI mourut, en 1223, et fut enterré à l'abbaye de Herkenrode.

LOUIS III.

1223 — 1229.

Louis, fils aîné d'Arnould VI, succéda à son père. L'histoire n'a rien conservé de ses faits et gestes; il n'est connu que par quelques chartes émanées de lui et par d'autres auxquelles il assista. Il mourut sans postérité, en 1229.

ARNOULD VII.

1229 — 1256.

Arnould, fils puîné d'Arnould VI, succéda à son frère, en 1229; il épousa Jeanne, héritière de Chini, dont il réunit le comté à ses états.

En 1234, il joignit ses troupes à l'armée qui marcha contre les Stadingers ou habitants de la ville de Stade, déclarés hérétiques par le pape qui ordonna une croisade contre eux, parce qu'ils désolaient l'évêché de Brême et infestaient les côtes de la mer Baltique.

En 1238, il assista Jean d'Eppes, évêque de Liége, dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Waleram de Limbourg, sire de Poilvache. En 1244, il eut de graves démêlés avec le sire de Heinsberg, et, en 1247, il reprit les armes pour soutenir Henri de Gueldre, élu évêque de Liége, contre ses sujets révoltés. Lorsque cette dernière guerre fut terminée, Arnould consacra ses soins à améliorer le régime intérieur de ses possessions. En 1251, il éleva Bilsen au rang des villes et octroya plusieurs priviléges à ses habitants. En 1253, il obtint en fief d'Othon, comte de Gueldre, le château de Stockheim et le village de Dilsen.

Malheureusement sa passion pour les exercices violents de la chevalerie vint le ravir à l'amour de ses sujets : il fut tué, en 1256, dans un tournoi, à Neuss sur le Rhin. Il mourut sans laisser d'enfants et fut enterré à Herkenrode.

JEAN Ier.

1256 — 1280.

Jean, frère cadet d'Arnould VII, hérita de ses domaines. Il se ma-

ria deux fois; il épousa en premières nôces une fille du duc de Juliers et en secondes nôces Isabelle de Condé. Jean prit peu de part aux troubles qui agitèrent la principauté de Liége, et passa la plus grande partie de sa vie à jouir des bienfaits de la paix. Il affectionna beaucoup le séjour de Curange, et éleva cet endroit au rang de ville en accordant de beaux priviléges à ses habitants.

En 1279, Jean dut renoncer à la vie paisible qu'il menait à Curange.

Il se vit à cette époque forcé de prendre les armes pour venger son beau-frère Guillaume de Juliers, tué à Cologne l'année précédente, lors d'une attaque qu'il fit contre cette ville.

Il joignit ses troupes à l'armée de Waleram, duc de Limbourg, et marcha sur Cologne. L'archevêque de cette ville parvint à prévenir les hostilités, en ménageant un traité qui indemnisa les enfants du duc de Juliers et mit fin à tous les différends. L'année suivant, Jean mourut laissant plusieurs enfants de ses deux épouses.

ARNOULD VIII.

1280 — 1328.

Arnould, fils aîné de Jean, lui succéda ; il épousa Marguerite de Vianden. Ce comte, dominé par sa passion pour la guerre, prit part à la plupart des luttes qui à cette époque ensanglantèrent nos contrées. En 1288, il alla rejoindre Jean Ier, duc de Brabant, lorsque celui-ci marcha contre l'archevêque de Cologne et ses adhérents pour décider, par les armes, la querelle relative à la succession du duché de Limbourg. Arnould commanda le 2e corps de l'armée brabançonne à la célèbre bataille de Woeringen, et contribua, par sa valeur et par son habileté dans la science militaire, à assurer le

triomphe au duc de Brabant. Arnould prit aussi une part active dans les différends qui éclatèrent dans la principauté de Liége, sous les évêques Thibaut de Bar et Adolphe de la Marck, et qui ne furent terminés qu'en 1316, par la paix de Fexhe.

Les expéditions guerrières auxquelles assistait Arnould ne l'empêchèrent pas de s'occuper du bien-être de ses états. En 1282, il entoura de murailles la ville de Hasselt, et y établit, en 1291, un hôtel de monnaies. En 1305, il accorda aux bourgeois de Chini une charte d'affranchissement. Il mourut en 1328, et fut enterré à l'abbaye d'Averbode.

Arnould VIII laissa de nombreux enfants entre lesquels il partagea ses seigneuries de son vivant. Mathilde obtint les fiefs de Vogelsank, Zolder et Stapelen, Jeanne celui de Rummen et Marguerite celui de Duras, son fils aîné Louis eut les comtés de Looz et de Chini.

LOUIS IV.

1328 — 1336.

Louis, qui succéda à son père, avait déjà été appelé au gouvernement des comtés de Looz et de Chini du vivant d'Arnould, par la résignation que celui-ci fit de ses droits, le 30 décembre 1323. Louis épousa Jeanne, comtesse de Blamont.

Le comte de Looz se ligua, en 1332, avec le duc de Luxembourg et d'autres seigneurs de la Belgique, contre le duc de Brabant, à l'instigation du roi de France, Philippe de Valois. Le duc de Brabant avait indisposé le roi contre lui, en donnant asyle dans ses états à Robert, comte d'Artois, qui avait conspiré contre ce monarque. Cette ligue força le duc de Brabant à traiter avec le roi de France, mais il résolut de se venger des confédérés, en ravageant

leurs états. Le comte de Looz qui avait vu sa capitale livrée aux flammes et qui redoutait pour le reste de son comté les horreurs de la guerre, fut un des premiers à solliciter l'intervention du roi de France pour obtenir la paix. Philippe de Valois réunit les parties belligérantes à Amiens, où elles conclurent, en sa présence, le 27 août 1334, un traité de paix, par lequel le duc de Brabant fut forcé de payer au comte de Looz 18,000 réaux d'or en dédommagement des pertes qu'il avait essuyées.

Louis se voyant sans enfants mâles institua pour son héritier universel Thierry de Heinsberg, fils de sa sœur Mathilde qui avait épousé Godefroid, sire de Heinsberg. Louis IV mourut le 21 janvier 1336.

THIERRY.

1336 — 1361.

Thierry, seigneur de Heinsberg, après la mort de son oncle Louis, se hâta de traiter avec les autres héritiers du comte de Looz auxquels il céda, pour les indemniser de l'abandon de leurs droits, ses seigneuries de Vogelsank, Zolder et Stapelen, et vint se mettre en possession des comtés de Looz et de Chini.

D'après le droit féodal, le comte Louis n'avait pas le pouvoir de disposer du comté de Looz qui, par l'extinction de la ligne masculine, devait faire retour à l'église de Liége; mais Thierry avait épousé Cunegonde de la Marck, sœur de l'évêque Adolphe, et il espéra faire ratifier la donation par son beau-frère. L'évêque qui chérissait tendrement sa sœur était tout porté à donner l'investiture à Thierry, mais le chapitre de St. Lambert refusa de s'unir aux vues de l'évêque et l'engagea à prendre possession du comté de Looz pour son église, en lui faisant envisager cet acte comme un devoir.

Adolphe sut éluder les vœux du chapitre et laissa Thierry se mettre en possession du comté avec d'autant plus de facilité qu'il y était appelé par les vœux des habitants.

Le chapitre, voyant les tergiversations de l'évêque, eut recours au pape en lui dénonçant ces actes de népotisme. Le pape envoya un cardinal pour examiner l'affaire; mais le duc de Brabant et le comte de Hainaut, qui protégaient Thierry, parvinrent à paralyser les efforts du cardinal. On résolut alors de soumettre le différend à des arbitres qui s'assemblèrent à Hasselt, le 26 avril 1338, et adjugèrent le comté de Looz à Thierry, à charge de le relever de l'église de Liége. Le chapitre de S^t^. Lambert protesta contre cette sentence, mais l'affaire en resta là jusqu'en 1342, époque à laquelle Thierry perdit son fils unique. Le chapitre renouvela alors ses instances auprès de l'évêque, et le supplia de nouveau de ne pas souffrir l'usurpation du comté de Looz.

L'évêque tacha de calmer le chapitre et continua à soutenir Thierry; les chanoines lassés de cette conduite, excommunièrent Thierry et convoquèrent les états du pays de Liége.

Des troubles ayant éclaté vers ce temps à Liége, on nomma des arbitres pour décider entre l'évêque et son peuple. Après avoir appaisé ces troubles par la paix de S^t^. Jacques, datée du 1er juin 1343, les arbitres évoquèrent aussi l'affaire de Looz et adjugèrent de nouveau le comté à Thierry de Heinsberg.

Après la mort d'Adolphe, Engelbert de la Marck fut élu évêque de Liége, en 1345. Thierry porta alors ses plaintes contre l'excommunication que le chapitre avait lancée contre lui. Le pape envoya un légat à Liége, pour vérifier si les plaintes de Thierry étaient fondées. Ce prélat proposa de nouer une nouvelle négociation avec le sire de Heinsberg, et parvint à faire nommer des députés qui reconnurent les droits de Thierry et lui adjugèrent à perpétuité le comté de Looz, ainsi qu'à ses descendants. L'évêque Engelbert

confirma cette décision, et se rendit à Hasselt pour donner l'investiture à Thierry : cette cérémonie eut lieu avec grande pompe, et Thierry prêta le serment de féauté. Le chapitre de Liége ne pardonna pas à son évêque la marque de condescendance qu'il venait d'accorder à Thierry, il poussa le peuple à la révolte. Vainqueurs à Vottem, les Liégeois furent écrassés, en 1347, à la bataille de Tourrines par l'évêque et ses alliés. Thierry se distingua à cette derniere bataille, et jouit ensuite paisiblement du comté de Looz jusqu'à sa mort, arrivée en 1361. Il décéda sans postérité, et léga ses domaines à son neveu Godefroid, sire de Dalembroek.

GODEFROID.

1361 — 1363.

Dès la mort de son oncle, Godefroid se hâta de prendre le titre de comte de Looz et essaya de se mettre en possession du comté; mais l'évêque de Liége résolut de maintenir les droits de son église et convoqua les trois ordres de la nation liégeoise. Godefroid se rendit à cette assemblée pour y plaider sa cause et demander l'investiture du comté de Looz. L'évêque, invoquant le droit féodal, contesta la validité de ses prétentions, et déclara en outre que, libre désormais des liens de parenté qui existaient entre Thierry et lui, il était prêt à prendre les armes pour la défense des droits de son église. Godefroid, débouté de sa demande, résolut de recourir aux armes et s'empara, par surprise, du château de Stockheim où il se fortifia. L'évêque de Liége fit alors proclamer la guerre au Perron et arborer l'étendart de St. Lambert dans la cathédrale. La cloche du ban réunit bientôt les métiers auxquels les milices des bonnes villes vinrent se joindre; l'armée marcha sur Stockheim et s'en empara après un siége de 28 jours. Godefroid mécontent de la tournure qu'avait

prise sa tentative et désespérant de pouvoir se soutenir dans le comté, céda à l'évêque toutes ses prétentions et jura de renoncer au titre de comte. L'évêque fit alors occuper le pays de Looz par ses troupes, et procéda à son organisation intérieure. Godefroid ne tarda pas à se repentir d'avoir renoncé à ses prétentions, d'autant plus qu'Arnould, sire de Rummen, neveu de Louis III, comte de Looz, ne cessait de lui en faire des reproches et l'engageait à lui transporter ses droits sur le comté de Looz. Arnould qui avait épousé Isabelle, fille naturelle de Louis de Male, comte de Flandre, était poussé à tenir cette conduite par sa femme qui ambitionnait la couronne comtale. A la fin Godefroid céda aux suggestions d'Arnould, et rompant la foi jurée, il lui vendit, en 1363, tous les droits qu'il croyait posséder sur le comté de Looz.

ARNOULD DE RUMMEN, PRÉTENDANT.

1363 — 1367.

Arnould, parvenu à ses fins, prit de suite le titre de comte de Looz, et, pour se procurer les moyens de soutenir ses droits, vendit la part qu'il possédait dans le comté de Chini au duc de Luxembourg qui en avait déjà acquis une partie de Thierry de Heinsberg, en 1340.

L'évêque de Liége, lorsqu'il apprit la déloyauté de Godefroid, se hâta de convoquer les États, et résolut de déclarer la guerre au sire de Rummen s'il ne voulait pas se désister de la cession que Godefroid lui avait faite. Arnould, qui craignait l'issue de la guerre à laquelle il n'était point préparé, demanda à l'évêque de remettre la solution de leur différend à la cour féodale; mais l'évêque, qui savait que la plupart des membres de cette cour étaient dévoués à Arnould, se méfiait de leurs intentions; il proposa en conséquence à

celui-ci de s'en remettre au jugement de l'empereur d'Allemagne, leur juge commun. Arnould y consentit et essaya de corrompre les conseillers impériaux, afin d'obtenir une sentence favorable. L'empereur, ayant eu connaissance des menées du sire de Rummen, statua que l'église de Liége garderait provisoirement le comté, en se réservant de porter un jugement définitif lorsqu'il serait arrivé sur le Rhin. Dans l'intervalle, Englebert de la Marck fut promu à l'archevêché de Cologne. Arnould résolut de profiter de la vacance du siége pour s'emparer du comté; il leva des troupes et prit la petite ville de Herck, dont les habitants furent forcés de lui prêter serment d'allégeance. Quand la nouvelle de la prise d'armes d'Arnould et de l'occupation de Herck parvint à Liége, le chapitre appela le peuple aux armes, on envoya des troupes pour occuper les villes du comté de Looz, et l'armée alla assiéger Herck, dont elle s'empara après quelques jours de résistance. Arnould parvint à s'échapper, mais les deux commandants de ses troupes eurent la tête tranchée.

Après l'élection de Jean d'Arckel à l'évêché de Liége, en 1364, Arnould, soutenu par son neveu Guillaume, sire de Hamal, et poussé par les suggestions de sa femme, voulut de nouveau tenter le sort des armes; il alla mettre le siége devant la ville de Beringen, mais les habitants repoussèrent toutes ses attaques et le forcèrent à s'enfuir honteusement. Jean d'Arckel résolut alors d'en finir avec ce turbulent ennemi et d'aller l'assiéger dans son château de Rummen; il convoqua, en 1365, les milices liégeoises, et se mit à la tête de son armée, monté sur un cheval blanc, décoré des armoiries de Looz. Néanmoins avant de commencer les hostilités, il voulut tenter un dernier effort auprès d'Arnould, et lui offrit une somme de 40,000 moutons d'or et une pension de 2,000, s'il voulait se désister de ses prétentions; Arnould refusa, et l'on commença alors le siége du château de Rummen qui fut pris et rasé jusqu'aux fondements.

En apprenant cette catastrophe, la femme d'Arnould mourut de douleur, à Gand, où elle s'était retirée auprès de son père, et Arnould ayant vainement essayé d'intéresser son beau-père à sa cause, et se voyant ruiné et privé de toutes ses ressources, résolut de traiter avec l'évêque. Il envoya, conjointement avec son neveu Guillaume de Hamal, des députés à Liége, pour supplier l'évêque et le chapitre de faire décider leurs contestations selon les lois du pays. Jean d'Arckel y consentit, et l'on entama des négociations dont l'issue fut favorable à Arnould et à son neveu, car ils obtinrent chacun une pension viagère de 3,000 florins, pour cession de leurs prétentions sur le comté de Looz, qui fut ainsi réuni pour toujours à la principauté de Liége.

II. — NUMISMATIQUE.

L'époque vers laquelle les comtes de Looz commencèrent à frapper monnaie est difficile à établir positivement, faute de documents authentiques. Tout porte à croire néanmoins que ce fut vers la fin du XIIe siècle, alors que tous les seigneurs de nos contrées commencèrent à user de ce droit. Louis II (1191 — 1218) paraît avoir été le premier comte de Looz qui fit monnayer. Son mariage avec Ada, héritière du comte de Hollande, le rendit pendant quelque temps possesseur d'un des comtés les plus riches et les plus étendus des Pays-Bas; et ce sera pendant qu'il possédait la Hollande qu'il aura fait frapper la seule monnaie qui soit parvenue jusqu'à nous, cette intéressante petite pièce d'argent qui a appartenue à Mr. Van der Meer, de Tongres, et que Mr. Lelewel a fait graver dans son ouvrage sur le *Type au moyen-âge de la monnaie des Pays-Bas* (PL. III, N° 73).

N° 1. Elle présente, à l'avers, une tête à droite au type hollandais, entourée de la légende : + LVDW. DE. LOS. CO. HOL. Au revers, l'aigle biceps entouré des mots : + DOMINVS + PROTECT. (PL. IV, FIG. 1).

L'attribution de ce denier a été fort controversée. Mr. Lelewel n'a pas osé trancher la question en l'attribuant à Louis II : il propose même, dans son ouvrage cité ci-dessus, une autre conjecture. Margré les doutes de Mr. Lelewel, je pense qu'on ne peut attribuer cette monnaie qu'à Louis II ; car il est le seul comte de Looz à qui la Hollande ait appartenu, et aucun de ses descendants n'éleva des prétentions sur la succession de Thierry VII, à laquelle il paraît que Louis II lui-même dut renoncer pour obtenir la liberté de sa femme.

On ne connaît aucune monnaie frappée par les deux premiers successeurs de Louis II. La trouvaille de monnaies du moyen-âge, faite à Louvain, au mois d'août 1840, fit connaître aux numismates deux monnaies anonymes de Looz, que je crois devoir attribuer à Arnould VII (1229—1256) ou à Jean Ier (1256—1280) à cause de leur ressemblance avec les monnaies contemporaines du Brabant. Ces deniers d'argent, qui se trouvent actuellement au cabinet de Mr. Van der Meer, paraissent avoir été frappés à l'imitation des deniers de Henri III, duc de Brabant (1248 — 1261).

N° 2. Le premier porte, à l'avers, l'écusson de Looz entouré des mots : MO-IOV-AI; au revers, la croix cantonnée des lettres : B-A-S-T. (PL. IV, FIG. 2).

N° 3. Le deuxième présente le même avers et porte, au revers, la croix cantonnée des lettres : L-O-S-N. (PL. IV, FIG. 3).

Je pense que les légendes de l'avers de ces deux monnaies MO-IOV-AI (qui offrent tant d'analogie avec MOneta LOVA-

Niensis) ont été placées sur ces pièces, pour faire croire qu'elles avaient été frappées à Louvain, et pour leur procurer ainsi un cours facile dans le duché de Brabant.

Arnould VIII, successeur de Jean Ier (1280 — 1328) fut le premier comte de Looz qui donna une existence régulière aux monnayeurs de ses états, en établissant l'atelier monétaire de Hasselt, en 1291. Il fit frapper un grand nombre de pièces aux types les plus variés. En comparant les types avec ceux des monnaies frappées par ses contemporains, on peut attribuer à ce comte toutes les monnaies suivantes, savoir :

N° 4. 1° — *Av.* + A. D-EI G-RA-TIA. Double croix traversant l'inscription, cantonnée des lettres : P-E-T-R. — *R.* + COMES. D : LOS. Écu de Looz. ARG. — (Double denier du précieux cabinet de Mr. Bohl, de Coblence). (PL. IV, FIG. 4).

N° 5. 2° — *Av.* ✠ A. DEI. GRATIA. Double croix cantonnée des lettres : G-E-O-R. — *R.* Écu de Looz entouré des mots : COMES DE LOS. — (Double denier d'argent du cabinet de Mr. Van der Meer). (PL. IV, FIG. 5).

Cette belle pièce présente au commencement de l'inscription de l'avers, où doit se trouver la lettre initiale d'Arnould, une place fruste. Cela avait engagé Mr. Van der Meer à classer cette monnaie parmi les anonymes de Looz; mais lorsque Mr. Bohl eut communiqué à Mr. Lelewel la pièce décrite sous le n° 1, Mr. Van der Meer se livra à un examen plus approfondi de sa pièce et en la chauffant y fit reparaître distinctement la lettre A̅. J'ai donc cru pouvoir la classer ici, d'autant plus que ces deux deniers sont de la même époque, étant des imitations des monnaies de Herstal, frappées par Henri de Louvain (1255 — 1285).

N° 6. 3° — *Av.* ARNOLDVS : CO...: Tête nue à droite. — *R.* SIGNVM. CRVCIS. Croix cantonnée de 4 rosettes. — (Ce

denier d'argent au type hollandais fait partie de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. IV, FIG. 6).

N° 7. 4° — *Av.* + ARNOL COM LOSS. Tête nue à droite. — *R.* MONETA ENIDERI (ou HENDERI d'après Mr. de Renesse : *Catalogue*, n° 27,545). Croix traversant l'inscription. ARG. — (Ce denier, au type hollandais, appartient à la collection de Mgr. le duc d'Arenberg et paraît avoir été frappé au village de Hendriken, près de Looz). (PL. IV, FIG. 7).

N° 8. 5° — *Av.* ARNOLDVS : COS : LOS · Tête nue à droite. — *R.* IN NOMINE DNI. Croix cantonnée de 4 rosettes. — (Ce denier d'argent, au type hollandais, des collections de M.M. Van der Meer, Perreau et Serrure, se trouve gravé dans les *Observations sur le type du moyen-âge de la monnaie des Pays-Bas.* PL. Ire, N° 1). (PL. IV, FIG. 8).

N° 9. 6° — *Av.* + COMES ARNOLDVS. Tête nue à droite. — *R.* MONETA COMITIS. Croix traversant l'inscription cantonnée de 4 rosettes. — (Denier d'argent, au même type, de la collection de Mr. Goddons). (PL. IV, FIG. 10).

N° 10. 7° — *Av.* MONETA - COMIT. DE. LO· Tête de face nue. — *R.* ARNOLDVS COMES. Croix cantonnée de 12 boules. ARG. — (Esterling de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. IV, FIG. 10).

Sur un exemplaire qui se trouve dans la collection de Mr. Serrure, on lit à l'avers : MONETA. CIOMIT. DE LO; et sur un autre exemplaire de la même collection, le revers porte : COM - ES A - RNO - IDVO.

N° 11. 8° — *Av.* + COMES : ARNOLDVS. Tête de face nue. — *R.* MONETA COMITIS. Croix cantonnée de 12 boules. ARG. — (Esterling de la collection de M.M. Van der Meer et Serrure. Voir Lelewel, PL. Ire, N° 2). (PL. IV, FIG. 11).

N° 12. 9° — *Av.* + COMES ·:· ARNOLDVS. Tête de face coiffée

de 3 rosettes. — *R.* MONETA COMITIS. Croix cantonnée de 12 boules. ARG. — (Esterling du cabinet de Mr. Van der Meer). (PL. IV, FIG. 12).

N° 13. 10° — *Av.* ARNOL' COMES LOSESIE. Cavalier à droite, armé d'une lance banderolée, et portant un écu aux armoiries de Looz. — *R.* Croix : +SIGNVM CRVCIS+MONETA : NOVA : ASSELETENSIS. Gros au cavalier. — (Des collections de M.M. Van der Meer et De Coster. Lelewel : ouvrage cité, PL. II, N° 52). (PL. IV, FIG. 13).

N° 14. 11° — Avers et revers pareils, sauf que le cavalier porte un écu au lion, au lieu de l'écu aux armoiries de Looz. ARG. — (Collection de Mr. De Coster).

N° 15. 12° — *Av.* + MONETA ×ASEL'T. Portail entourée d'une bordure tréflée.—*R.* + ARNOLD' ·:· COMES. + NOMEN : DNI : NRI : SIT : BENEDICTVM. Dans l'intérieur de la première inscription, une croix. ARG. — (Gros au type tournois des cabinets de M.M. Van der Meer et Serrure). (PL. IV, FIG. 14).

N° 16. 13° — *Av.* + MONETA ◦ HASELT. Portail entouré d'une bordure tréflée. — *R.* Croix + ARNOLDVS COMES + IN : OMINE : DOMINI : NRI : DEI : IHV : XI. ARG. — (Gros au portail de la collection de Mr. De Coster). (PL. IV, FIG. 15).

N° 17. 14° — *Av.* ARNOLDVS COME'. Croix traversant l'inscription, cantonnée de 4 rosettes croisetées. — *R.* + COMES D' LOS. Écusson partagé de Looz et de Chini. (Denier d'argent des collections de Mgr. le duc d'Arenberg, M.M. Serrure et Bohl. (PL. V, FIG. 16).

N° 18. 15° — *Av.* COMES ARNOLDVS. Croix cantonnée de 3 rosettes et une étoile. — *R.* + COMES IN : LOS. Écusson partagé de Looz et de Chini. ARG. — (Denier de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. V, FIG. 17).

N° 19. 16° — *Av.* ARNOLDVS COMES. Croix partageant l'inscription et cantonnée de 4 rosettes. — *R.* + COMES D : LO + S. Écu partagé de Looz et de Chini. ARG. — (Denier de la collection de Mgr. le duc d'Arenberg). (PL. V, FIG. 18).

Dans le même cabinet il existe une variété qui porte 4 feuilles de trèfles, au lieu de 4 rosettes; elle est citée dans l'ouvrage de Mr. Lelewel. (PL. III, N° 69).

N° 20. 17° — *Av.* + MONETA ..... Aigle biceps entouré d'un cercle à 4 ogives. — *R.* Croix + ARNOLDVS COMES + N.... DOMINI SIT BENEDICT. ARG. — (Gros à l'aigle de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. V, FIG. 19).

N° 21. 18° — *Av.* MONE.. NO.. CO..... Aigle biceps entouré d'un cercle à 4 ogives. — *R.* Croix + .. COMITIS × DE × LOEN. + NOMEN. DOMINI DEI BENEDICTVM. ARG. (PL. V, FIG. 20). — ib. (Lelewel: ouvrage cité, PL. II, N° 54. Collection de Mr. Serrure).

N° 22. 19° — *Av.* ARNOLDVS COME. Croix traversant l'inscription et cantonnée de 2 rosettes. — *R.* MONE. RVMENSIS. Écu aux 2 lions. ARG. — (Denier de la collection de Mr. de Robiano. (PL. V, FIG. 21).

N° 23. 20° — *Av.* + C * OMES D * LOS. Écu de Looz et de Chini. — *R.* DVX ⁘ BRABANDIE. Croix traversant l'inscription et cantonnée de 4 feuilles de trèfle. ARG. — (Denier de la collection de Mr. de Robiano). (PL. V, FIG. 22).

N° 24. 21° — Une variété se trouve encore dans le cabinet de Mr. De Coster, portant 2 lions comme sur l'avers du n° 21 et l'avers comme celui du n° 22 de la planche V ci-jointe.

N° 25. 22° — *Av.* COMES ARNOLDVS. Croix traversant l'inscription et cantonnée de 4 rosettes croisetées. — *R.* DVX LIMBVRGIE. Écu aux deux lions. ARG. — (Denier de la même collection). (PL. V, FIG. 23).

Les monnaies n°s 20 et 21 sont probablement des monnaies de convention frappées en commun par Arnould VIII de Looz et Jean II, duc de Brabant.

N° 26. 23° — *Av.* + ARNOLDVS COMES. Croix ornée. — *R.* + MONETA ⌒ () DVPLEX. Dans le champ : ⚜ COMITIS. BILLON. — (Denier des collections de M.M. De Coster et Serrure). (PL. V, FIG. 24).

Le successeur d'Arnould VIII, Louis III, marcha sur les traces de son père, en imitant les types contemporains. On connaît de lui les cinq monnaies suivantes :

N° 27. 1° — *Av.* + LVDOVIC : COMES . LOSEN'. Aigle, tête à droite. — *R.* + MONETA ∘ NOVA : HASLNSIS. Croix. ARG. — (Gros à l'aigle des collections de M.M. Guioth, Perreau et Van der Meer). (PL. V, FIG. 25).

Il existe une variété portant : HASLIS. — (Cabinets de M.M. Everaerts et De Coster).

Sur un autre exemplaire, on lit : + MONETA NOVA SHLNSIS. — (Collection de Mr. Serrure).

Une variété porte : LVDOVC et, au revers, HASLNSIS. — (Collection de Mr. Serrure).

N° 28. 2° — *Av.* + LVDOVIC : COMES . LOSEN'. Aigle, tête à gauche. — *R.* Pareil au n° 1. ARG. — (Gros à l'aigle de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. V, FIG. 26).

L'exemplaire de la collection de Mr. Serrure porte : + LVDOVIC : COMES LOSEIN ∘

N° 29. 3° — *Av.* + LVDOIC . COMES ∘ LOSENS. Aigle, tête à gauche. — *R.* + MONETA ∘ NOVA HASIS : C. ARG. — (Id. du cabinet de Mr. De Coster). (PL. V, FIG. 27).

N° 30. 4° — *Av.* + LVDOVICVS . COMES . D . LOS. Aigle, tête

à droite. — *R.* + MONETA ∘ NOVA ∘ HASEL ∘ Croix. ARG. — (Quart de gros à l'aigle des cabinets de M.M. Van der Meer, Goddons et Serrure). (PL. VI, FIG. 28).

Il existe une variété portant : COMES LOSE. — (Cabinet de Mr. De Coster).

N° 31. 5° — *Av.* + LVDOVICVS COMES. Croix ornée. — *R.* + MONETA DVPLEX. Dans le champ : COMI· TIS. BILLON. — (Denier des collections de M.M. De Coster et Serrure). (PL. VI, FIG. 29).

Thierry de Heinsberg paraît être le premier et le seul comte de Looz qui fit frapper des monnaies d'or; le beau mouton d'or de la collection de Mr. De Coster, que je vais décrire, est du moins la seule pièce d'or de ces seigneurs, qui soit parvenue à ma connaissance.

N° 32. 1° — *Av.* + AGN : DEI : QVI : TOLLIT : PECA : MVNDI : MISERERE : NOBIS. Agneau portant bannière, au-dessous : DOD CO : L. — *R.* + XPI : VINCIT : XPI : REGNAT : XPI : IMPERAT. Croix ornée, cantonnée de 4 aigles dans un cercle ogival. (PL. VI, FIG. 30).

Ce mouton d'or est frappé à l'imitation de ceux de Louis de Mâle, comte de Flandre, et il paraît que c'est pour favoriser son émission hors du comté de Looz, que le graveur s'est astreint à une imitation servile. Ce sera aussi pour le même motif qu'on aura désigné le nom de Thierry par les lettres : DOD CO : L, afin d'offrir une plus grande ressemblance avec LOD CO : F, abréviation du nom de Louis de Mâle, qui se trouve sur le mouton frappé par ce dernier.

Thierry fit encore frapper en argent et en billon les quatre monnaies suivantes :

N° 33. 2° — *Av.* Croix + THEODOR'. COMES + ... (légende extérieure fruste). — *R.* + MONETA : NOVA HASSEL. Écu à 4 lions. ARG. — (PL. VI, FIG. 31).

Ce gros aux 4 lions, dont Mr. Lelewel a bien voulu me communiquer l'empreinte est une imitation du gros d'Anvers de Jean III de Brabant.

N° 34. 3° — *Av.* + THEODRIC '. COMES LOSSÉSIS ⁘ Double aigle portant sur la poitrine les écussons de Looz et de Heinsberg. — *R.* Croix + MONETA ⁘ HASSELT + BNDICTV : SIT : NO... DNI : NRI : IHV : XP · ARG. — (Double gros à l'aigle de la collection de Mr. Van der Meer). (PL. VI, FIG. 32).

N° 35. 4° — *Av.* Croix traversant la première inscription : THEORV - C * CÓ - MES. + BNDICTV : SIT : NOMEN : DNI : NRI : IHV : XPI. — *R.* Lion entouré des mots : + MONETA ✶ LOSEN '. et d'une bordure fleurdelisée. ARG. — (Lelewel : ouvrage cité, PL. XI, N° 53. — Cabinet de Mr. Serrure). (PL. VI, FIG. 33).

N° 36. 5° — *Av.* + TEDOR.. OMES. Croix fleuronnée. — *R* +... ETA : HASS..T. Dans le champ : Ꝑ $\frac{.T.}{OO}$ O. ARG. — (Collection de Mr. Everaerts). (PL. VI, FIG. 34).

Godefroid de Dalembroek, successeur de Thierry, ne frappa qu'une seule monnaie connue, et cette monnaie appartient plutôt à la série de Heinsberg qu'à celle de Looz; pourtant, comme elle porte le titre de Looz, je crois devoir la décrire ici :

N° 37. 1° — *Av.* + GOFRID. D. LOS. DNS D. HEINSB. Effigie de Godefroid couronné, tenant sceptre et globe, à ses pieds un écu au lion. — *R.* Croix + MONETA HEINSB. + XPC

VINCIT. XPC REGNAT. XPC IMPERAT. — (Lelewel : ouvrage cité, page 15 de l'article de Liége, Looz, etc.)

Il paraît que le dernier prétendant de Looz, Arnould d'Orey et de Rummen, n'a pas fait monnayer comme comte de Looz; jusqu'à présent du moins aucune monnaie de ce prétendant n'a été trouvée par nos zélés numismates.

Dans le *Catalogue* de son cabinet, Mr. de Renesse décrit, sous les nos 27,342 et 27,343, deux monnaies anonymes qu'il attribue à Arnould III, comte de Looz (1014—1021). Ces pièces, si elles appartiennent réellement à ces seigneurs, auraient reculé de beaucoup d'années l'époque à laquelle je fais remonter le monnayage dans ce comté; malheureusement l'examen de ces monnaies, qui se trouvent au cabinet de Mgr. le duc d'Arenberg, a démontré à Mr. De Coster que Mr. de Renesse s'était trompé, en confondant les armoiries de la famille d'Avesnes avec celles de Looz, et que ces pièces appartiennent aux anonymes du Hainaut.

A. Perreau.

Tongres, le 22 mai 1845.

Messieurs!

En relisant dans la *Revue numismatique belge*, ma notice sur les comtes de Looz et sur leurs monnaies, j'ai trouvé qu'il s'y était glissé deux erreurs savoir :

1° A la page 100 (16 du tirage séparé) le successeur d'Arnould VIII se trouve nommé Louis V tandis qu'il n'est que le quatrième

de ce nom, ainsi qu'on le voit du reste à la fin de l'article qui lui est consacré.

2° A la page 112 (28 du tirage séparé) ce même Louis IV est nommé Louis III.

Comme ces erreurs pourraient amener de la confusion dans le classement des monnaies lozaines, je vous prie, Messieurs, d'accorder place à ces lignes dans la prochaine livraison de la Revue et d'agréer mes salutations bien affectueuses.

A. Perreau.

A.J.E. Lith. de P. Barella à Louvain.

Monnaies de Loos.

A. J. E.

Lith. de P. Barella à Louvain.

Monnaies de Loos.

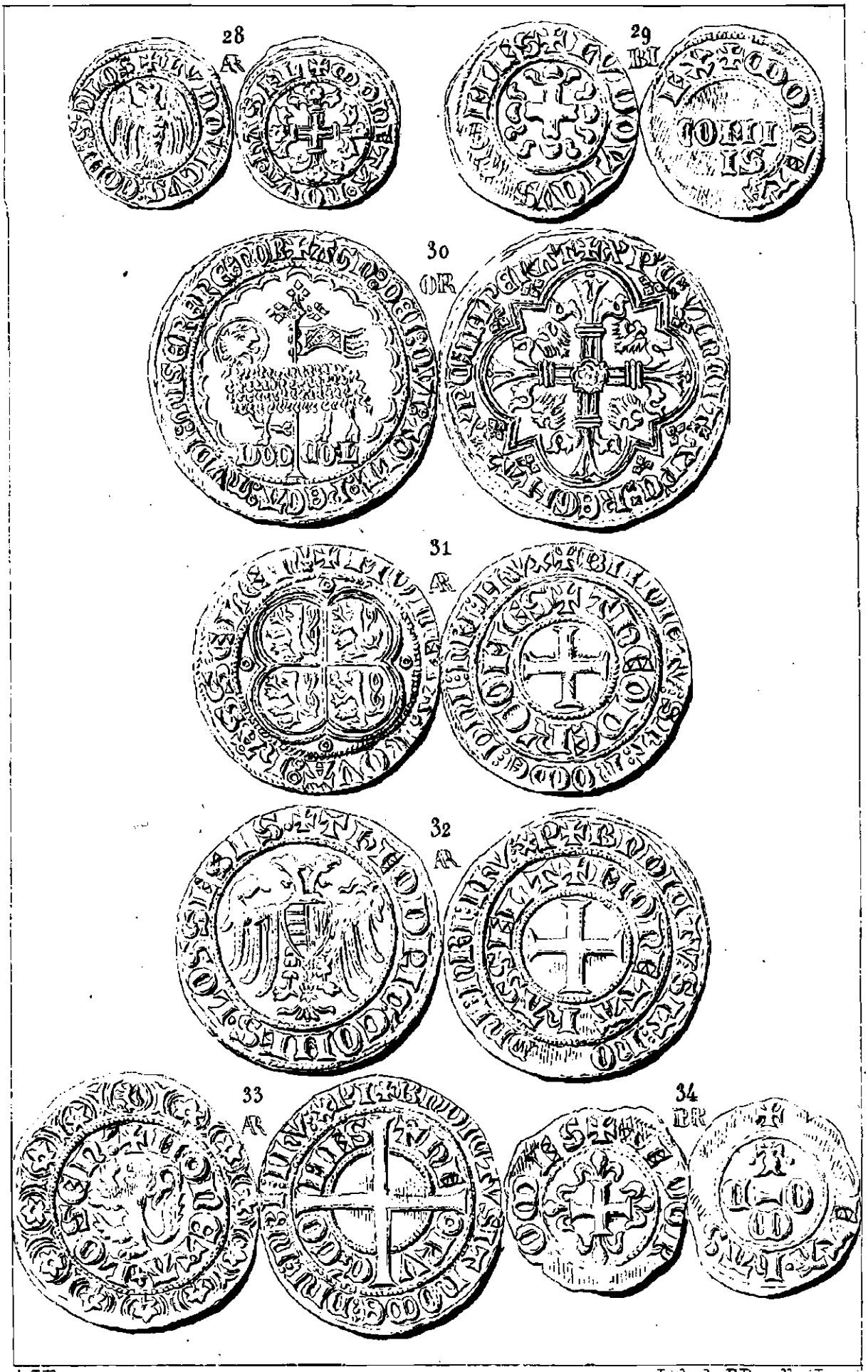

A.J.E. Lith. de P. Barella à Louvain.

Monnaies de Loos.